

Avis 12-A-25 du 21 décembre 2012

relatif à la prise en compte des surcoûts dits historiques dans le système de péréquation entre coopératives de messageries de presse

Posted on: 03 janvier 2013 | Secteur :

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de l'avis

Informations sur l'avis

Origine de la saisine

Autorité de régulation de la distribution de la presse (ARDP)

Dispositif(s)

se référer à l'avis

Entreprise(s) concernée(s)

Presstalis, MLP

Lire

le texte intégral de l'avis

143.45 Ko

